



RÈGLEMENTS
RESTAURANT SCOLAIRE ET ÉTUDE SURVEILLÉE
Mairie de Bonnelles
Tel : 01 30 88 47 30 - info@mairie-bonnelles.fr



RESTAURANT SCOLAIRE

Que votre enfant fréquente régulièrement ou occasionnellement le restaurant scolaire, une INSCRIPTION PRÉALABLE EST OBLIGATOIRE



L'inscription doit être renouvelée chaque année pour la scolarité de votre enfant : maternelle et élémentaire. **Toute modification doit être signalée à la mairie.**

REPAS RÉGULIERS

Tarif 2022/2023 : 4,40 €. (Tarif susceptible d'évoluer en 2022/2023)

Votre enfant mangera régulièrement à la cantine : l'inscription se fait alors pour 1,2,3 ou 4 jours . Ces jours doivent être bien définis et **IDENTIQUES TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE**.

LES PARENTS SIGNENT UN ENGAGEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS

En cas de raison sérieuse (changement de situation familiale, d'horaires de travail par exemple) et après l'avis de l'élu en charge des affaires scolaires, l'engagement pourra être résilié ou modifié. La demande sera impérativement faite par **courrier au service comptabilité de la Mairie avec les justificatifs et sera prise en compte à partir du 1^{er} du mois qui suit la réception du courrier**. Un seul changement sera accepté.

La facture vous est adressée mensuellement par le Service de Gestion Comptable de Rambouillet.

ATTENTION :

- ◊ *Si un enfant mange à la cantine sans être inscrit, les repas seront facturés au tarif du repas occasionnel.*
- ◊ *Si exceptionnellement, vous souhaitez que votre enfant mange à la cantine un jour différent de ceux pour lesquels il est déjà inscrit, reportez-vous au paragraphe « repas occasionnels » pour les modalités.*
- ◊ *Les déductions se font uniquement pour maladie à partir de 3 jours consécutifs d'absence et uniquement sur présentation d'un certificat Médical transmis en Mairie, service comptabilité dans le mois suivant l'absence.*
- ◊ *Tout changement exceptionnel devra être signalé en Mairie au minimum 48h00 à l'avance ; aucune déduction tarifaire ne sera pratiquée, sauf cas exceptionnel et sur présentation du justificatif.*

REPAS OCCASIONNELS

Tarif 2022/2023 : 6,64 € (Tarif susceptible d'évoluer en 2022/2023)

Vous désirez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire exceptionnellement, soit :

- * Il est inscrit : prévenir en Mairie au plus tard **48h00** et aviser l'enseignant le jour même du repas.
- * Il n'est pas encore inscrit : **vous devez venir faire l'inscription préalable en mairie** et aviser l'enseignant le jour même du repas.

Le trésor Public de Saint-Arnoult vous adressera la facture dont le montant sera calculé sur le nombre de présences occasionnelles de l'enfant à la cantine.

PROBLÈME DE SANTÉ

Si l'état de santé de votre enfant nécessite un régime alimentaire particulier ou l'administration d'un médicament par le personnel communal, vous devez obligatoirement le signaler par écrit à la mairie et prendre contact avec le Centre médico-scolaire 3, rue de Dubuc à Rambouillet (01 34 83 07 80) pour mettre en place un **Protocole d'Accueil Individualisé**. En effet, aucun repas de substitution ne sera servi sans l'accord du médecin scolaire et aucun médicament ne pourra être administré sans un protocole d'urgence signé par le médecin.

- * Un exemplaire du PAI est fourni à la Directrice de l'établissement,
- * Un exemplaire est donné à la Mairie qui se charge d'informer le personnel communal scolaire (**joindre une photo afin d'identifier l'enfant**).
- * Il sera facturé un montant de 2,21 euros par repas pour couvrir les frais fixes (surveillance, électricité...) pour les enfants ayant un P.A.I occasionnant la fourniture du repas par la famille.

ATTENTION : Il est important de laisser un jeu de médicaments à l'école et un autre à la cantine accompagné de l'ordonnance en cours de validité.

CHARTE DU SAVOIR VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

Vous trouverez ci-joint la « Charte » applicable au restaurant scolaire que nous vous conseillons de lire avec votre enfant.

Cette « charte du savoir vivre et du respect mutuel » rappelle les règles élémentaires pour que le moment du repas se passe dans le calme et en toute sécurité.

Dans le cas où un enfant ne respecterait pas les règles, le personnel pourra le sanctionner en lui expliquant la règle qu'il n'a pas respectée. Vous serez informé de cet écart par un écrit qui vous sera transmis pour signature. Si aucune amélioration n'est constatée, les parents seront convoqués en mairie et une décision d'exclusion temporaire ou définitive pourra être prise.



ÉTUDE SURVEILLÉE - ÉLÉMENTAIRE

Une étude surveillée accueille vos enfants après l'école de 16h00 à 17h30. Ceux-ci sont accueillis dans une salle de classe par du personnel communal.

ATTENTION : il s'agit juste d'une étude surveillée et non d'un soutien scolaire. Un carnet de brouillon doit être fourni à l'enfant.



L'inscription doit être renouvelée chaque année pour la scolarité de votre enfant. Toute modification doit être signalée à la mairie et au personnel en charge de l'étude 48h à l'avance.

Les tarifs de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2021/2022 étaient les suivants :

34 € mensuel pour le 1^{er} enfant inscrit.

30 € mensuel pour le 2^{ème} enfant inscrit.

27 € mensuel pour le 3^{ème} enfant inscrit.

Les tarifs 2022/2023 sont susceptibles de subir une légère augmentation.

Un titre de paiement vous sera envoyé à terme échu par le Service de Gestion Comptable de Rambouillet.

Tout changement intervenant dans la fréquentation de l'enfant à l'étude devra **OBLIGATOIUREMENT** être signalé par écrit à la surveillante concernée 48h à l'avance.

Nous vous rappelons que pendant le temps du repas et de l'étude, les enfants sont sous la responsabilité de la Mairie. Quelque soit le problème que vous pouvez rencontrer ou pour tous renseignements, vous êtes invités à prendre rendez-vous en Mairie au 01 30 88 47 30 avec la Maire-Adjointe chargée des affaires scolaires et ne pas vous adresser directement au Personnel. En effet, pour des raisons de sécurité, les parents ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte scolaire sans autorisation et le personnel ne peut pas se rendre disponible pendant les heures de surveillance pour répondre à vos questions.